

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE



## **POLE METROPOLITAIN CAP AZUR**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU LUNDI 19 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf janvier à seize heures, le Conseil métropolitain du Pôle métropolitain CAP AZUR, dûment convoqué par M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, s'est assemblé au sein de la salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Doyen d'âge, puis de M. Jérôme VIAUD, élu Président du Pôle Métropolitain, conformément aux dispositions des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1 et suivants, L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12, L. 2122-8, L. 2122-15 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 12/01/2026

Date de publication : **07 MAI 2026**

**Étaient présents:**

M. Charles Ange GINESY	M. Christophe FIORENTINO
M. Jean LEONETTI	M. Richard GALY
M. David LISNARD	M. Thierry OCCELLI
M. Jérôme VIAUD	Mme Michèle PAGANIN
M. Pierre ASCHIERI	
M. Joseph CESARO	
M. Pierre CORPORANDY	

**Étaient représentés :**

M. Jean-Marc DELIA par Mme Florence SIMON  
M. Lionnel LUCA par M. Gilbert HUGUES  
M. Yves PIGRENET par M. Nicolas GORJUX  
Mme Michèle TABAROT par Mme Muriel DI BARI

**Ayant donné procuration :**

M. Sebastien LEROY à M. David LISNARD

**Étaient absents:**

M. Jean-Pierre DERMIT, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO  
Mme Sophie ROHFRIEBSCH.

Formant la majorité des membres en exercice.

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Jean LEONETTI Doyen d'âge (art. L. 2122-8 du C.G.C.T.) de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale du Pôle métropolitain qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil métropolitain, a dénombré 15 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. était remplie.

En application des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christophe FIORENTINO est désigné comme secrétaire de séance.

Afin de procéder à la constitution d'un bureau, M. Pierre ASCHIERI et Mme Florence SIMON sont désignés en qualité d'assesseurs.

Les procurations étant transmises, l'ordre du jour est abordé.

## **Ordre du jour**

1. **M. le Doyen d'âge**      Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 06 octobre 2025
2. **M. le Doyen d'âge**      Election du Président du Pôle Métropolitain CAP AZUR
3. **M. le Président**      Détermination du nombre de Vice-présidents du Pôle Métropolitain CAP AZUR
4. **M. le Président**      Election du Vice-président du Pôle Métropolitain CAP AZUR
5. **M. le Président**      Composition du Bureau du Pôle Métropolitain CAP AZUR
6. **M. le Président**      Election des membres du Bureau du Pôle Métropolitain CAP AZUR
7. **M. le Président**      Délégations du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR au Président
8. **M. le Président**      Délégations du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR au Bureau métropolitain
9. **M. le Président**      Renonciation au versement des indemnités de fonctions du Président, Vice-président et autres délégués métropolitains
10. **M. le Président**      Débat d'Orientation budgétaire

### **PRESENTATIONS**

- La gestion des Biodéchets
- Présentation de l'association MONTAGH'HABITS

\*\*\*\*\*

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2025

**M. le Doyen d'âge, Jean LEONETTI** : Chacun s'en souvient, chacun l'a en tête. Personne ne s'abstient, personne ne vote contre, il est approuvé.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du lundi 06 octobre 2025.

## 2. ELECTION DU PRESIDENT DU POLE METROPOLITAIN

**M. le Doyen d'âge, Jean LEONETTI** : Nous allons élire le nouveau Président du Pôle Métropolitain suite à ma démission en date du 7 janvier 2026 et de son acceptation par le préfet le 12 janvier 2026.

En application des dispositions de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil métropolitain, c'est moi.

J'ai l'avantage, après avoir été sacré moine tibétain et sage international, d'être doyen, ce qui confère encore plus de sagesse à mes paroles. Il n'y a que dans ma famille que, quand on dit que je suis sage, ils ne comprennent pas, mais continuer à le dire à l'extérieur, ça me rend service.

Je tiens, à présent, à vous informer qu'une candidature a été déposée auprès des services administratifs du Pôle métropolitain. Il s'agit de celle de M. Jérôme VIAUD, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Y a-t-il d'autres candidats à cette élection ? Non, il n'y en a pas.

En conséquence, je vous propose de procéder à l'élection du Président au sein du Pôle métropolitain.

*Après avoir fait procéder au vote par le dépôt des bulletins secrets de chaque délégué dans l'urne, le bureau constitué ad hoc procède au dépouillement des votes.*

AYANT OBTENUE LA MAJORITE ABSOLUE DES VOIX AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN, **Monsieur Jérôme VIAUD** est proclamé Président du Pôle Métropolitain CAP AZUR et est immédiatement installé dans ses fonctions.

*- Applaudissements -*

*En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de séance est confiée à M. Jérôme VIAUD, Président du Pôle métropolitain CAP AZUR.*

**M. Jean LEONETTI** : Je dis juste un mot de passation de pouvoir. Vous savez que la tradition du pôle CAP AZUR, c'est de faire une rotation des présidents tous les ans et d'essayer de le faire dans des conditions et dans des calendriers qui sont les moins pénalisants pour chacun. Je rappelle que cette année 2025, qui est maintenant derrière nous, a été l'occasion pour CAP AZUR de faire un test sur des cartes jeunes pour l'été, qui ont bien fonctionné, surtout dans le territoire de la CACPL. Le plan vélo CAP AZUR a été mis en œuvre. Il n'est pas terminé, mais il est, sur l'axe 1 à 48 kilomètres sur 58 km, dans l'axe 2, à 91 % sur le balcon d'Azur, et sur l'axe 3 Mougins-Sophia, à 99,25 %. Je ne sais pas pourquoi il manque 0,75 % quelque part, mais on va les trouver assez rapidement, et enfin sur l'axe Grasse-Biot, à 79 %. Cela veut dire que ce plan vélo fonctionne bien. On remercie tous ceux qui s'en occupent et, à titre personnel, à Thierry OCCELLI. Le schéma territorial de restauration écologique a été mis en place. On parle du littoral, et c'est plutôt à David (LISNARD) que je m'adresse. On a bien réussi à commencer à avoir une vision, avec en particulier des ancrages écologiques qui vont marquer la protection de notre environnement marin. On a continué les bornes IRVE et le chiffre est relativement facile à se souvenir, c'est 365 bornes. Il y a une borne par jour,

j'espère qu'il y en a partout. On va arriver à continuer à déployer cet outil énergétique qui est indispensable. Puis sur les déchets, on a éliminé les sacs noirs, des erreurs qui y étaient commises par un plan de communication. Nous continuons à diminuer l'exportation de nos déchets avec un objectif qui est, à terme, d'avoir un tri de nos déchets suffisamment efficace pour permettre une gestion mise en place sur le territoire suffisamment efficace et équilibrée entre l'ensemble de nos territoires pour être la plus efficace et la moins chère possible. Voilà ce que je voulais vous dire en vous remerciant de votre confiance, en disant à Monsieur le Président du Conseil départemental, combien on a le plaisir de l'avoir, non pas en tant que président, mais en tant que président des villes d'Azur. Dire ma confiance que j'ai en Jérôme (VIAUD) et mon admiration que j'ai avec David (LISNARD), qui non seulement est là en tant que président de sa communauté d'agglomération, mais qui préside tous les maires de France. Cela me donne l'occasion de le remercier de l'action qu'il mène pour défendre les élus locaux. Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. le Président, Jérôme VIAUD :** Merci, cher Jean (LEONETTI). Merci à toutes et tous pour cette confiance. En ce début d'année, permettez-moi de vous adresser, à chacune et chacun d'entre vous, comme le veut un peu la tradition, mes vœux les plus sincères.

Des vœux de santé, d'équilibre et d'énergie, pour vous, pour vos équipes, et pour les territoires que nous avons la responsabilité de servir.

Cette nouvelle année s'ouvre dans un contexte exigeant, qui appelle à la fois lucidité, dialogue et coopération entre nos territoires.

C'est dans cet esprit que je souhaite vous remercier pour la confiance que vous m'accordez en me confiant, pour un an, la présidence du Pôle métropolitain CAP AZUR, dans le cadre de la présidence tournante qui structure notre gouvernance.

Plus que jamais, nous mesurons la nécessité de travailler en complémentarité, et non en concurrence. C'est en agissant ensemble sur des axes partagés que nous renforçons notre capacité à défendre nos territoires.

À l'origine de la création du Pôle métropolitain, avec Charles-Ange GINESY, David LISNARD et Jean LEONETTI, notre réflexion commune partait d'une question simple mais structurante : Comment réinventer la place de nos territoires dans l'ouest des Alpes-Maritimes, dans notre département, dans notre région ? Comment gagner en visibilité, en capacité d'action et en intelligence collective face aux grandes métropoles, et porter la voix de territoires intermédiaires parfois moins audibles dans un État de plus en plus centralisé ?

De cette réflexion est née la conviction qu'un nouveau modèle de développement territorial pouvait émerger : celui de l'alliance volontaire de nos quatre territoires, à travers la création d'un pôle métropolitain.

Souvent, je me souviens de nos conversations, David (LISNARD), où tu disais "l'Union fait la force". CAP AZUR ne repose pas uniquement sur une proximité géographique.

Il s'appuie sur une communauté d'intérêts et une exigence partagée de cadre de vie pour nos habitants, qui nous conduisent naturellement à coopérer sur des enjeux majeurs : l'attractivité territoriale, le développement économique, la mobilité, les transitions environnementales et énergétiques, la santé publique, l'accès à la culture, l'éducation ou encore la solidarité.

Nous en sommes convaincus : l'avenir de notre Pays se construit dans les territoires, par la coopération, et à toutes les échelles.

Faire ensemble, c'est accepter de dépasser les frontières administratives pour considérer nos territoires comme des ensembles vivants, où circulent les habitants, les idées et les ressources, avec créativité et responsabilité. Nous l'avons fait avec le SCoT. Il n'y avait pas de cadre entre les territoires depuis 1977. Aujourd'hui, on a travaillé ensemble, main dans la main pour que l'endroit où circulent les habitants, circulent les idées, circulent les ressources, la créativité et la responsabilité puisse être harmonieux.

Le pôle métropolitain est ainsi un outil complémentaire à l'action locale. Il n'est pas un échelon supplémentaire, mais une réponse pragmatique à un besoin partagé : celui de renforcer collectivement notre capacité d'action.

Créé en 2018, CAP AZUR démontre, au fil des actions engagées, budget après budget que nous pouvons aller plus loin ensemble en mutualisant nos moyens et nos énergies. Mobilité, énergie, déchets, emploi, culture, éducation, environnement ou solidarité : notre coopération produit des résultats concrets et utiles.

Pour l'année à venir, cette dynamique se poursuivra, notamment dans les domaines des déchets et de la mobilité.

Elle s'élargira également à des travaux communs sur le développement économique et la formation, en particulier autour des filières émergentes, comme le spatial, sous la houlette de David

(LISNARD) qui mène un grand travail sur le pôle SAFE et sur lequel nous unissons nos forces, ainsi qu'à la mise en cohérence de nos plateformes d'initiatives, afin de structurer, à l'échelle de CAP AZUR, un véritable réseau de financement et d'accompagnement des entreprises.

Nos réflexions intégreront aussi pleinement la question de l'alimentation et de la restauration collective, en lien avec nos Projets Alimentaires Territoriaux, afin de renforcer la cohérence, la résilience et la qualité de nos politiques publiques dans ce domaine essentiel du quotidien.

CAP AZUR donne, je crois, tout son sens à notre action d'élus locaux et je voulais vous remercier en tout cas de cette confiance. Il nous permet de construire des réponses réalistes, partagées et utiles, au service d'un projet commun : celui de territoires solidaires, attractifs et responsables.

Je vous remercie beaucoup. Je nous souhaite une bonne séance et une belle année.

Nous allons poursuivre l'ordre du jour de la séance.

### **3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS DU POLE METROPOLITAIN CAP AZUR**

**M. le Président, Jérôme VIAUD :** En application des dispositions de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., le Conseil métropolitain doit déterminer le nombre de Vice-présidents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents. L'organe délibérant peut aussi, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Composé de 20 membres, le nombre maximum autorisé de Vice-présidents au sein du Pôle métropolitain est donc de quatre. Toutefois, il est proposé de fixer à UN le nombre de Vice-présidents permettant ainsi de réserver prioritairement le poste au Président de l'E.P.C.I. qui dispose du plus petit nombre de sièges au sein du Conseil métropolitain.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir fixer à UN le nombre de poste de Vice-présidents au sein du Pôle métropolitain qui m'assistera donc dans l'exercice de mes fonctions.

Avez-vous des questions ?

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

**LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, FIXE à UN (1) le nombre de poste de Vice-président au sein du Pôle Métropolitain CAP AZUR.**

### **4. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU POLE METROPOLITAIN**

**M. le Président, Jérôme VIAUD :** M. Charles-Ange GINESY a été désigné vice-président du Pôle Métropolitain par délibération du 02 juillet 2018 ; celui-ci confirme vouloir conserver ce poste de vice-président.

Y'a-t-il d'autres candidats à cette élection ?

*Après avoir fait procéder au vote par le dépôt des bulletins secrets de chaque délégué dans l'urne, le bureau constitué ad hoc procède au dépouillement des votes.*

**AYANT OBTENU LA MAJORITE ABSOLUE DES VOIX AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN, Monsieur Charles-Ange GINESY est proclamé Vice-président du Pôle Métropolitain CAP AZUR et est immédiatement installé dans ses fonctions.**

**M. le Président, Jérôme VIAUD :** Un petit mot d'installation de Monsieur le Vice-président.

**M. le Vice-président, Charles-Ange GINESY** : Très rapidement, de vous remercier pour cette confiance renouvelée sur un poste de vice-président qui est en train de se transformer de manière durable.

## **5. COMPOSITION DU BUREAU DU POLE METROPOLITAIN CAP AZUR**

**M. le Président, Jérôme VIAUD** : Il convient, à présent, de déterminer la composition du Bureau du Pôle métropolitain.

Le Pôle métropolitain regroupant quatre membres, il est proposé de constituer un bureau composé du Président, du Vice-président ainsi que de deux autres représentants, tous issus d'un membre différent du Pôle métropolitain, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de notre Pôle.

Avez-vous des questions ?

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

En conséquence, la composition du Bureau métropolitain est fixée au nombre de quatre membres qui siégeront en son sein, soit le Président, le Vice-président et deux autres membres.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, **A L'UNANIMITE, FIXE** à QUATRE (4) le nombre de membres qui siègera au Bureau Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR, soit le Président, le Vice-président et deux autres membres.

## **6. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU POLE METROPOLITAIN**

**M. le Président, Jérôme VIAUD** : Conformément aux dispositions énoncées précédemment, le Conseil métropolitain est donc appelé à procéder à l'élection des deux autres membres qui siégeront au sein du Bureau métropolitain.

### **1. POUR L'ELECTION DU 1<sup>ER</sup> MEMBRE DU BUREAU :**

**M. le Président, Jérôme VIAUD** : Une candidature a été déposée, auprès des services administratifs du Pôle métropolitain. Il s'agit de celle de M. David LISNARD.

Y a-t-il d'autres candidats à cette élection ?

*Après avoir fait procéder au vote par le dépôt des bulletins secrets de chaque délégué dans l'urne, le bureau constitué ad hoc procède au dépouillement des votes.*

AYANT OBTENU LA **MAJORITE ABSOLUE** DES VOIX AU **PREMIER TOUR** DE SCRUTIN, **Monsieur David LISNARD** est proclamé membre du Bureau Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**M. David LISNARD** : Merci, Monsieur le Président. Merci de votre confiance à tous. Belle et heureuse année à vous tous et j'espère que nous aurons longtemps l'occasion de travailler ensemble. Voilà ce que je vous souhaite en ce début d'année 2026. Saluer bien sûr les propos de Jérôme et de Jean. Le propos de Charles-Ange aussi, mais il fut bref, donc mon salut sera bref, mais intense. C'est très synthétique de dire qu'effectivement nous évoluons dans un contexte de crise que je pense très grave de la démocratie et de remise en cause de la démocratie. C'est vrai à l'échelle mondiale et c'est vrai à l'échelle nationale comme locale. CAP AZUR doit démontrer qu'une autre façon de travailler localement, qui respecte la subsidiarité ascendante, qui part de la volonté des habitants, des communes, des intercommunalités, qui ensuite se réunissent autour de projets coopératifs sans frais de fonctionnement et sans effet de machinerie, est une approche moderne. Quand on avait lancé ça, c'était pionnier, ça reste pionnier. C'était contre-intuitif dans une France très centralisée et très

descendante. Je crois que ça reste plus que jamais nécessaire et on a démontré depuis qu'on était capable de travailler sur des objectifs communs qui ont été parfaitement définis. Ces objectifs doivent évidemment correspondre à l'échelle de l'ouest des Alpes-Maritimes. Ils doivent nous permettre de peser dans les débats institutionnels. Ils doivent nous permettre de peser sur ce qui permet de rendre la vie plus pratique aux habitants, les transports, c'est essentiel, c'est évident, plus performant, les services publics qui ont intérêt à être vus à une certaine échelle, notamment les déchets qui est un défi majeur. Je veux remercier à nouveau Jean LEONETTI pour ce qu'il nous permet de faire avec l'Univalom. Et de continuer à travailler aussi sur un aménagement du territoire harmonieux, qui soit démonstratif sur le plan du respect de l'environnement et qui nous permette de mettre en œuvre des solutions, et de ne pas confondre défense de l'environnement avec restriction. Mais au contraire, de développer des solutions. C'est vrai dans tous les domaines, l'eau, l'assainissement, etc. CAP AZUR doit évidemment être aussi un lieu qui non seulement nous permet de lutter contre la bureaucratie et les entraves que nous recevons, en particulier de l'État, qui est notre partenaire, mais qui est lui-même en mesure d'appliquer des dispositions législatives et réglementaires parfois contradictoires et souvent maximalistes, et qui parfois les surinterprètent à travers certains services, mais doit aussi être capable de transcender les querelles de clocher, les a priori, les archaïsmes et les présupposés qu'il peut y avoir entre communes et entre communautés d'agglomération. Je souhaite ardemment que cet esprit rationnel nous irrigue tout au long de 2026. Je vous remercie de votre confiance. Je veux saluer le travail qu'a fait Jean sur sa présidence. Oui, Jean est un sage. C'est un sage. J'écoutais tout à l'heure des débats sur un texte de loi sur la fin de vie et je me disais que je préférerais que ces problématiques-là soient gérées sous l'autorité de Jean Leonetti que de ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui. Je le pense profondément et ça touche à l'intime, il le sait. La seule obsession que d'avoir à être dirigeant, ce serait d'appliquer la loi Leonetti. Merci à Monsieur le Président du conseil départemental. Ce n'est pas une formule de politesse. Il faut le répéter. Le département est géré dans l'intérêt des populations, de l'équilibre territorial et de la solidarité territoriale, de la prise en compte des singularités de toutes les communes. Qu'elles aient les difficultés de l'urbanisation ou qu'elles affrontent les difficultés de la ruralité, notre département des Alpes-Maritimes est un trésor qu'il faut absolument garder et cela tient à la façon dont Charles-Ange le préside. Et dire à Jérôme Viaud que je suis tellement heureux que nous travaillons ensemble à l'échelle Cannes-Grasse, Antibes et Alpes d'Azur, et qu'on soit sorti de dizaines d'années d'incompréhension ou d'opposition ou d'isolement de chacun de nos territoires. Il faut qu'on arrive à le concrétiser plus fortement, ce qui passera par la capacité respectivement dans chacune de nos intercommunalités de vaincre les présupposés que j'évoquais tout à l'heure. Il sait à quoi je fais allusion. Vous êtes formidables. Je vous embrasse très fort et comme ça, ça sera dans le procès-verbal. Bonne année.

## **1. POUR L'ELECTION DU 2<sup>EME</sup> MEMBRE DU BUREAU :**

**M. le Président, Jérôme VIAUD :** Une candidature a été déposée, auprès des services administratifs du Pôle métropolitain. Il s'agit de celle de M. Jean LEONETTI.

Y a-t-il d'autres candidats à cette élection ?

*Après avoir fait procéder au vote par le dépôt des bulletins secrets de chaque délégué dans l'urne, le bureau constitué ad hoc procède au dépouillement des votes.*

AYANT OBTENU LA **MAJORITE ABSOLUE** DES VOIX AU **PREMIER TOUR** DE SCRUTIN, **Monsieur Jean LEONETTI** est proclamé membre du Bureau Métropolitain du Pôle Métropolitain CAP AZUR et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**M. Jean LEONETTI :** On va être dans l'art de la litote, donc merci. Bonne année à tous et vive l'union des énergies.

## **7. DELEGATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN DU POLE METROPOLITAIN CAP AZUR AU PRESIDENT**

**M. le Président, Jérôme VIAUD :** Je vous propose de reprendre les mêmes délégations que celles votées sous la présidence de Jean LEONETTI.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?  
Je vous remercie.

**LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- **DE DELEGUER** au Président, pour la durée de son mandat, des compétences suivantes :
  - Procéder, dans les limites des crédits inscrits au budget métropolitain, à la réalisation de tous les emprunts (court, moyen ou long terme) destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et passer, à cet effet, les actes nécessaires ;
  - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de prestations intellectuelles, de fournitures et de services à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
  - Créer, modifier et supprimer les régies comptables de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services métropolitains ;
  - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - Passer des chartes sans incidence financière ;
  - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  - Décider de la mise à disposition de locaux, terrains ou autres éléments du patrimoine du Pôle Métropolitain à titre gratuit pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  - Approuver les règlements intérieurs, les règlements de copropriété ou tous autres documents relatifs à l'utilisation du patrimoine du Pôle Métropolitain, hors conditions tarifaires ;
  - Approuver les règlements intérieurs, sans incidence financière, pour les événements et/ou manifestations métropolitaines ;
  - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 €, y compris par mise aux enchères publiques ;
  - Passer les contrats d'assurance et avenants afférents ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
  - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules métropolitains, quel qu'en soit le montant, accepter les indemnités de sinistre y afférentes, régler les montants en responsabilité civile de toute nature que ce soit ;
  - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- Intenter au nom du Pôle Métropolitain les actions en justice ou de défendre le Pôle Métropolitain dans les actions intentées contre lui, en demande comme en défense, en première instance comme en appel ou en cassation, devant les juridictions administratives, civile et pénale. Cette délégation s'applique aux dépôts de plainte, avec ou sans constitution de partie civile, déposés au nom du Pôle Métropolitain ainsi qu'aux contrats d'assurance souscrits par le Pôle Métropolitain au cas où il est nécessaire de mandater l'assureur pour exercer des recours en lieu et place de celui-ci. Il est également possible de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;
- **DE DECIDER** qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux compétences ayant fait l'objet de la présente délibération pourront être prises par le Vice-président ;
- **DE DIRE QUE**, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion du Conseil Métropolitain CAP AZUR.

## **8. DELEGATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN DU POLE METROPOLITAIN CAP AZUR AU BUREAU METROPOLITAIN**

**M. le Président, Jérôme VIAUD** : Je vous propose de reprendre les mêmes délégations que celles votées sous la présidence de Jean LEONETTI.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

Je vous remercie.

**LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- **DE DONNER DELEGATION** au Bureau Métropolitain, à l'exception des dispositions énoncées dans l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et en complément des délégations attribuées au Président, pour exercer l'ensemble des compétences suivantes :
  - Accorder les garanties d'emprunts, cautions et autres crédits-bails au nom du Pôle Métropolitain ;
  - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de prestations intellectuelles, de fournitures et de services, à procédure formalisée,
 

lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant supérieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
  - Prendre toutes les décisions en matière de subventions à recevoir ou à accorder par le Pôle Métropolitain ainsi que toutes les démarches administratives et financières à mener (réponse aux appels à projets, etc.) ;
  - Accorder les fonds de concours aux membres du Pôle Métropolitain ;
  - Décider l'adhésion à des organismes, sauf à des établissements publics, et accepter le paiement des cotisations correspondantes ;
  - Autoriser à signer et à déposer les demandes d'autorisation d'utilisation ou d'occupation du sol, notamment les permis de construire, de démolir,

d'aménager, les déclarations préalables, toutes autres autorisations et actes d'urbanisme ;

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés métropolitaines utilisées par les services métropolitains ;
  - Procéder aux acquisitions et cessions foncières n'excédant pas un montant de 15 000 € ainsi qu'effectuer toutes les démarches préalables qui en découlent ;
  - Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Pôle Métropolitain à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
  - Exercer, au nom du Pôle Métropolitain, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que celui-ci en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans les limites fixées par l'article L. 5211-10 du C.G.C.T. ;
  - Exercer au nom du Pôle Métropolitain, dans les secteurs déclarés d'intérêt métropolitain, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme ;
- DE DIRE QUE le Président rendra compte des travaux du Bureau Métropolitain, exercés par délégation, lors de chacune des réunions de l'organe délibérant du Pôle Métropolitain CAP AZUR.

## **9. RENONCIATION AU VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT, DU VICE-PRESIDENT ET DES DELEGUES METROPOLITAINS**

**M. le Président, Jérôme VIAUD :** Je vous propose d'approuver cette délibération pour donner à cette gouvernance aucune incidence financière, comme depuis la création de CAP AZUR. Il n'y aura donc pas d'indemnité ni pour le Président, ni pour le Vice-président, ni pour les membres du bureau. Cela reste fidèle à ce qu'on s'était tous dit. Tout le monde est d'accord avec ça ?

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?  
Je vous remercie.

**LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** qu'aucun membre du Pôle Métropolitain CAP AZUR, à savoir Président, Vice-président et délégués métropolitains, ne percevra d'indemnités de fonctions pour l'exercice de leur mission au sein dudit pôle ;
- **DE PRENDRE ACTE** que cette renonciation au versement d'indemnités de fonctions au profit des Président, Vice-président et délégués métropolitains prendra effet à compter du 20 janvier 2026.

## **10.DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**M. le Président, Jérôme VIAUD :** Mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire que nous ouvrons aujourd'hui s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Depuis sa création en 2018, le Pôle Métropolitain CAP Azur repose sur une conviction forte : la coopération métropolitaine doit être un levier d'efficacité publique, sans alourdir la charge financière de nos collectivités ni celle des contribuables.

Trois principes ont guidé notre action dès l'origine : l'efficacité, pour mieux coordonner et valoriser les actions d'intérêt métropolitain ; la sobriété financière, avec un fonctionnement à coût nul pour les EPCI membres, sans fiscalité nouvelle ; et l'équité, dans le respect total de l'identité et de la souveraineté de chacun.

Ces principes prennent aujourd'hui tout leur sens dans un environnement marqué par la poursuite de la contraction des finances locales : gel de la DGF, diminution des dotations d'investissement, baisse des compensations fiscales, durcissement du FCTVA, sans oublier l'augmentation significative des charges sociales pesant sur les employeurs publics.

Face à ces contraintes, CAP Azur fait le choix de la responsabilité. Les orientations budgétaires pour 2026 confirment un fonctionnement strictement maîtrisé, sans création de charges nouvelles, sans transfert financier entre EPCI et sans endettement.

Concrètement, le budget 2026 repose sur un euro symbolique en fonctionnement, destiné à affirmer nos engagements fondateurs, avec la possibilité d'inscrire des crédits uniquement lorsque des actions concrètes et validées le nécessitent.

Il n'y aura ni dépenses de personnel, ni indemnités d'élus, ni charges financières, ni investissements propres à la structure. Chaque EPCI demeure pleinement responsable des actions conduites sur son territoire.

Le financement repose exclusivement sur les EPCI fondateurs, dans le respect des statuts, et proportionnellement à la population DGF lorsque cela est nécessaire.

CAP Azur demeure ainsi ce qu'il a toujours été : une instance de coordination, de projets et de prospective, au service de nos territoires, avec une ambition claire : faire mieux ensemble, sans dépenser plus.

C'est dans cet esprit que je vous invite à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

**M. David LISNARD** : Je partage totalement ces orientations.

**M. Charles-Ange GINESY** : Je suis heureux que nous soyons sur un budget constant, avec le respect administratif qui avait valu d'ailleurs des observations à l'époque au président Leonetti, qui avait fait voter 1 euro de budget. Je pense qu'à ce stade-là, on doit y arriver. Je me réjouis, comme David Lisnard, de l'établissement de ce budget.

**M. David LISNARD** : Ça veut dire qu'en euro constant, on baisse le budget. Parce que si on tient compte de l'inflation depuis la création du CAP AZUR, il faudra qu'on calcule le pourcentage de baisse du budget en euro constant.

**M. Jean LEONETTI** : Le budget ne change pas, mais la volonté persiste. On est dans une situation où, bien entendu, on ne peut pas prendre d'engagement pour l'avenir, en espérant qu'à l'avenir, on continuera à travailler sur les axes principaux qui sont le développement des transports en commun, le développement de traitement de nos déchets et la capacité d'absorber une vision à la fois de dynamique économique dans du développement durable. Je pense que ce sont ces trois axes-là qui continuent à nous animer. Sur des choses qui seront pragmatiques, on devra franchir ou ils devront franchir, selon les éventualités, les étapes supplémentaires pour aboutir à cette union dans la diversité qui est la devise de l'Europe, mais qui s'applique bien à CAP AZUR.

LE CONSEIL METROPOLITAIN, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** la présente délibération **qui prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2026 sur la base du rapport exposé ci-dessus.

## ❖ PRESENTATION « LA GESTION DES BIODECHETS »

**M. le Président, Jérôme VIAUD** : Je vais céder la parole à Élodie GRECO pour la présentation des biodéchets. Vous avez la parole en vous remerciant de la qualité de ce travail qui a été préparé.

**Mme Élodie GRECO** : Bonjour à tous. J'ai la lourde tâche de vous présenter la gestion des biodéchets sur le territoire Pôle Cap Azur Métropolitain. Déjà, qu'est-ce que les biodéchets ? Qu'est-ce qu'on entend par biodéchets ? Autant les végétaux que les biodéchets alimentaires. Ce sont deux axes qui ont été fortement développés depuis deux ans, 2024-2025. On peut voir que le territoire est parsemé de 21 équipements, ce sont les déchetteries, sur lesquelles les administrés, professionnels ou particuliers, peuvent venir déposer leurs biodéchets. 37 000 tonnes de déchets ont été déposées au sein de nos déchetteries. Ça veut dire que l'usage est pris. Les administrés, les particuliers ont une facilité d'accès. Les tonnages augmentent, ça veut dire que le service est bien dimensionné. Les usagers ont plaisir à venir au sein de nos équipements. C'est important de le souligner. Également, les privés, ce pour quoi on essaie de diminuer leur apport, se rendent maintenant vers les déchetteries spécifiques du territoire qui se développent de plus en plus. Nous avons pour vocation de développer nos réseaux de déchetteries pour les particuliers, ce qui est bien en train de se passer, et les professionnels se dirigent vers d'autres entités à leur disposition.

Nous avons également développé la collecte en porte-à-porte également des végétaux, car c'est le deuxième flux après les ordures ménagères. Les agglomérations mettent en place tous les moyens pour que ces végétaux ne se retrouvent pas dans les ordures ménagères, mais soient valorisés à leur juste valeur dans une valorisation organique. Notamment, la collecte est réalisée par la CACPL, la CASA, sur leur territoire respectif, soit en rendez-vous, soit en porte-à-porte avec des bacs, à proprement parler. Nous mettons en place également un dispositif pour la collecte des sapins. Certes, ça peut paraître emblématique, mais au moins ça ne finit pas sur les trottoirs et en dépôt sauvage et on augmente la valorisation de proximité.

Ensuite, les biodéchets alimentaires. Là, c'est le fameux tri à la source des biodéchets. Par tri à la source des biodéchets, nous avons deux possibilités, soit la collecte portée par les agglomérations, soit la gestion de proximité avec le compostage individuel et collectif.

Concernant la collecte en porte-à-porte, vous avez la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse qui la mène depuis quelques années déjà sur trois communes de son territoire, et ils ont distribué plus de 1 500 bacs auprès d'administrés en habitat individuel et collectif pour répondre justement à cette thématique du tri à la source des biodéchets. Le territoire de la CACPL a mené une expérimentation, là, c'est de l'apport volontaire, via des bornes, sur son territoire, sur trois quartiers de Cannes, 34 bornes ont été développées. Là, ce n'est pas le même principe que j'ai mon bac à domicile et je n'ai plus qu'à le sortir dans la rue. Là, c'est du volontariat, je me rends sur des systèmes de bornes avec contrôle d'accès et je dépose mes biodéchets. On peut faire un petit peu le parallèle avec le compostage collectif, à part que les bornes doivent être collectées par le service public derrière, alors que le compostage, ça reste de proximité. Ensuite, nous avons le compostage individuel. Là, c'est vraiment de la gestion de proximité locale, c'est-à-dire que ça ne sort pas de chez nous. Nous distribuons des composteurs individuels. D'ailleurs, il y a une uniformisation de méthodologie de distribution, c'est gratuit pour tous les habitants du territoire Pôle Métropolitain. C'est une décision qui a été prise, et on montre que cette décision montre un engouement des administrés. On a une progression, de 2023 à 2025, de 23 % de distribution des composteurs individuels. 36 % de la population est couverte, vous direz, mais c'est quand même un tiers du territoire de CAP AZUR qui pourrait être doté de composteurs collectifs qui a pu l'être. Nous répondons à la réglementation, nous mettons tous les moyens nécessaires pour pouvoir répondre au tri à la source des biodéchets. Nous avons trouvé des convaincus, maintenant, il va falloir aller chercher les autres, ceux qui n'ont pas forcément la fibre ou la sensibilité. Ça va être le travail des prochaines années.

Ensuite, le compostage collectif, c'est un petit peu le parallèle avec les bornes, comme je vous le disais, à part que là, c'est installé sur de la terre. Les administrés vont avec leur bioseau déposer sur un site comme de l'apport volontaire, à part que les biodéchets ne sont pas collectés derrière, mais gardent leur décomposition sur place. Après, le fruit du labeur des administrés peut leur être rétribué. On peut noter un fort engouement. Ce dispositif a fortement été porté et adhéré par toutes les communes du territoire. Nous avons une progression de 100 % en 3 ans. Nous avons doublé les sites de compostage collectif sur tous les territoires. Ce qui est plutôt paradoxal, c'est que les administrés ne sont pas en demande des sites de compostage collectif, mais quand ils sont installés, ils ont une utilisation qui défie toute concurrence. Ça veut dire qu'ils n'en demandent pas, mais quand c'est installé, ils en ont besoin. Maintenant, c'est à nous de créer ce besoin et de créer cet engouement, ou tout du moins, de le poursuivre. Petit focus sur les sites publics, c'est-à-dire les sites accessibles à

tous. Ce n'est pas en copropriété ou ce n'est pas en école, là, c'est dans les parcs et jardins. 47 communes du territoire sont équipées, c'est plus de 50 % des communes qui ont joué le jeu et qui proposent une méthodologie de tri à la source des biodéchets pour les administrés. 98 composteurs ont été installés et on peut voir que le territoire est bien maillé de partout. Nous sommes un habitant du territoire, nous avons la possibilité de pouvoir traiter nos biodéchets, que ce soit en composteur individuel, collectif, en porte-à-porte ou via des bornes. Cette action est également très emblématique au niveau des scolaires. 163 écoles ont été équipées et c'est un véritable outil pédagogique pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Les enfants donnent vraiment une valeur à leur reste de repas. Ils ne jettent pas inutilement. Derrière, c'est valorisé si on ne peut plus en faire quelque chose.

Ensuite, un petit focus juste pour retirer de l'expérience. Univalom porte depuis 10 ans le déploiement du compostage collectif en interne sur tous les domaines pour le territoire de la CASA. On a installé nos premiers sites en 2012 et ces 10 ans d'expérience ont montré que les administrés, comme je le disais, ne font pas la demande de ces sites du compostage individuel ou des composteurs collectifs. Une fois qu'ils sont là, ils sont en demande et justement, c'est notre mission d'y répondre. On peut se flatter de l'avoir mené grandement ces deux dernières années en ayant des marges de progression très significatives. Merci de votre attention.

**M. le Président, Jérôme VIAUD :** Merci beaucoup de cette présentation très complète et qui donne le « la », si je peux dire ça comme ça, sur notre territoire. Merci beaucoup.

**M. David LISNARD :** J'appelle juste l'attention sur le coût du traitement à la tonne de ces déchets organiques. On est habitué à payer cher sur les déchets, mais là, ça dépasse l'entendement. Je me permets de le dire de façon évasive, mais le coût est exorbitant sur ce que l'on collecte et ce que l'on expérimente. Le traitement organique des déchets, à mon avis, devra être organisé par les habitants volontaires avant tout. Je ne suis pas sûr qu'on doive se jeter dessus, en tant que puissance publique, et nous, on s'est un peu jeté sur cette charge supplémentaire. Je ne sais pas si je l'explique très clairement. C'est une alerte rouge, écarlate.

**M. Jean LEONETTI :** Je partage l'avis de David LISNARD. Il y a un compostage qui n'est pas cher, c'est le compostage individuel, on peut encore le développer, et le compostage collectif dans les jardins publics avec l'information de la population ou dans des collectifs d'immeubles avec un syndicat d'immeubles qui y adhère, ça fonctionne très bien. Se mettre à gérer le biodéchet en porte à porte va nous apporter une difficulté supplémentaire. En revanche, il y a une réflexion à avoir sur nos déchets verts. Le vert, ça se recycle à 100 %. C'est comme le biodéchet, ça serait stupide de continuer à l'incinérer. On sait qu'il y en a encore dans les ordures ménagères. Là, on doit progresser. Faire rentrer dans la tête de nos concitoyens, que ce soit par un broyage itinérant, soit par nos déchetteries. Il faut qu'on travaille beaucoup plus pour diminuer cet apport de déchets verts qui devrait devenir très facilement recyclé en du compost efficace. Ces deux voies ne sont pas de la même gestion. Après, tout le monde demande le porte-à-porte sur le déchet vert mais il est facile quand on est dans une zone pavillonnaire, il est beaucoup plus difficile quand on est en verticale. Quand on est en verticale, il faut peut-être se poser la question de la gestion par des apports collectifs, un peu comme sur les biodéchets. Je pense qu'il faut qu'on soit innovant et divers en fonction du territoire dans lequel on est, parce qu'il faut diminuer notre incinération, on augmentera le vide de four, ça permettra d'équilibrer l'ensemble. Il faut qu'on travaille sur ces deux filières, parce que ces deux filières, avec le verre, sont des filières qui se recyclent à 100 %. Celles-là, on ne devrait plus les voir arriver à l'usine d'incinération. C'est un beau projet pour des mandats futurs.

**M. le Président, Jérôme VIAUD :** Merci beaucoup et ça illustre aussi ce qu'on a mis en place ensemble avec « Cliiink », qui a permis une progression exponentielle sur la question de la sortie du volume de verre qui chargeait nos conteneurs. On payait à la fois à la collecte et, après, au traitement. À travers ce dispositif qu'on a mis en œuvre qui a été prolongé dans d'autres départements et dans d'autres lieux, ça nous a permis de ressortir des tonnes et des tonnes de verre de nos circuits et faire ainsi des économies. Merci beaucoup.

## ❖ PRESENTATION DE L'ASSOCIATION MONTAGH'HABITS

**M. le Président, Jérôme VIAUD :** Je propose qu'on passe à la présentation de Montagn'Habits, l'impact de ce projet avec Monsieur Marceau KERNANET sur le changement de présidence. Charles Ange GINESY m'avait demandé de le rencontrer et de trouver un nouveau modèle économique pour

ce lien. Nous les avons reçus. Je vous cède la parole pour informer le changement de présidence. Merci beaucoup.

**Monsieur Marceau KERNANET** : Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, Monsieur le Président de la Communauté de communes Alpes d'Azur, Mesdames, Messieurs les représentants des services techniques, chers amis. Merci de me donner la parole aujourd'hui pour vous parler de Montagn'Habits que beaucoup d'entre vous connaissent déjà, une structure historique de l'économie sociale et solidaire et un acteur indispensable de la collecte de déchets textiles dans le sud de la France. Surtout, je vais vous présenter la trajectoire de transformation que nous avons engagée afin de pérenniser son impact dans un contexte économique et réglementaire profondément bouleversé. L'enjeu de cette présentation est clair, comment redresser Montagn'Habits, lui donner un second souffle et lui permettre de continuer à servir durablement les territoires. Je vais commencer par un bref historique de Montagn'Habits. Montagn'Habits a été créé en mars 1998, ce sont donc près de 28 années d'existence au service des territoires. Dès l'origine, le projet a été construit avec et aux côtés de KFB Solidaire, une entreprise spécialisée dans le recyclage textile, que j'aborderai un peu plus tard. L'ADN de Montagn'Habits repose sur trois piliers, indissociables : un ancrage territorial fort, un levier d'insertion avec le retour à l'emploi et un outil au service de l'économie circulaire. Ce modèle a permis à Montagn'Habits de se structurer au fil des années comme un acteur reconnu de la collecte de déchets textiles à l'échelle intercommunale. Le modèle a permis à Montagn'Habits de se structurer. Sur près de trois décennies, l'impact de Montagn'Habits n'est pas négligeable. Depuis sa création, la structure représente 309 emplois créés sur 41 communes, avec une durée moyenne de parcours de 22 mois. 17,48 millions d'euros injectés dans l'économie locale, dont 13,65 millions d'euros de salaires, 7,17 millions d'euros de concours public et de subventions d'exploitation et plus de 10 millions d'euros d'autofinancement. Aujourd'hui, Montagn'Habits, ce sont 385 conteneurs implantés sur 328 emplacements, 129 communes couvertes sur trois départements et un peu moins de 2 millions de kilos de textiles, linges et chaussures (TLC) collectés annuellement, 220 000 kilomètres parcourus chaque année, huit camions et 16 salariés. Ces chiffres témoignent de l'ampleur des moyens humains, logistiques et organisationnels mobilisés par Montagn'Habits ainsi que son rôle opérationnel central dans la collecte de déchets textiles à l'échelle intercommunale. Ils confirment une réalité claire : Montagn'Habits constitue un outil territorial structurant au service des politiques publiques d'insertion et de l'économie circulaire.

Un point de rupture intervient à l'été 2025 lorsqu'Hubert GERMAIN, alors président de l'association, nous contacte. Montagn'Habits se dirige vers une situation de cessation de paiements, avec une fermeture de l'association prévue d'ici quelques mois. Cette situation s'explique par une combinaison de facteurs : une forte augmentation des coûts logistiques, une pression accrue sur les prix de vente sans débouchés suffisamment sécurisés, des collaborations avec des entreprises à réputation douteuse et peu scrupuleuse, avec des impayés toujours en cours et un besoin de trésorerie croissant lié à des cycles d'activités de plus en plus longs. Finalement, une gestion financière qui manquait de réalisme économique. Montagn'Habits nous sollicite comme ultime recours à la survie et à la pérennisation de l'association. Même sous un statut associatif, ces réalités ne peuvent plus être ignorées. Nous avons répondu présents pour tenter de sortir Montagn'Habits de cette situation critique. KFB Solidaire est une entreprise familiale de recyclage textile implantée à Saint-Léonard, dans le Pas-de-Calais, "le Grand Nord" comme dirait (Michel) GALABRU. Nous sommes engagés depuis 1989 dans l'insertion professionnelle par l'activité économique. Avec 36 ans d'expérience, nous sommes reconnus pour la qualité de notre tri. Nous faisons partie de l'un des derniers acteurs à continuer le tri sur table, qui permet de réaliser un véritable tri de bonne qualité et qui évite d'envoyer à l'export des vêtements de mauvaise qualité ou non adaptés. Chaque textile sortant de notre centre de tri est vérifié par nos équipes et non, nous ne vendons pas de poubelles à l'export. KFB Solidaire, ce sont 2 000 conteneurs, 5 000 tonnes de tri annuelles, 200 emplois, 50 en direct et 150 en indirect à travers des associations d'insertion avec qui nous travaillons pour la collecte, mais également pour la coupe de chiffon d'essuyage pour tous les textiles non réemployables. Néanmoins, la reprise de gouvernance a été engagée pour préserver les emplois locaux, éviter l'arrêt d'un service d'intérêt public dans un contexte de crise profonde et mettre en œuvre des mesures de redressement. Nous connaissons très bien les difficultés qu'auraient rencontrées les EPCI pour retrouver un acteur capable d'assurer ce service dans les mêmes conditions. Notre reprise repose sur une gestion financière plus entrepreneuriale, indispensable à la pérennité de l'association. Néanmoins, il faut rappeler que la filière du recyclage textile traverse une crise profonde. La dégradation de la qualité des textiles mis sur marché réduit fortement la valeur des gisements collectés. La montée en puissance d'acteurs de seconde main, comme Vinted, capte les

pièces à forte valeur ajoutée et l'instabilité internationale baisse lourdement sur les débouchés. L'écocontribution textile de soutien au tri joue un rôle critique dans la pérennité de la filière. Basée sur le principe de la responsabilité élargie du producteur, elle constitue un pilier essentiel. Sans ce mécanisme, les acteurs de la filière ne pourraient ni absorber les coûts ni maintenir leurs activités. Aujourd'hui, les incertitudes réglementaires sont majeures. Le cahier des charges de la filière est en cours de révision par le ministère de la Transition écologique, mais dans un contexte politique qui ralentit fortement les décisions, la filière est clairement à un point de bascule. À voir ce que l'avenir nous réserve.

Pourquoi une restructuration de Montagn'Habits était-elle indispensable ? Il est important de le dire clairement, l'impact social ne peut pas exister durablement sans modèle économique viable. La structure financière et opérationnelle de Montagn'Habits n'était plus alignée avec les réalités actuelles. Une structuration s'est donc imposée afin de sécuriser la trésorerie à court terme, assainir durablement la structure de coûts, redonner crédibilité et visibilité aux partenaires publics et créer les conditions d'un repositionnement stratégique durable. Cette étape a été un prérequis indispensable. Elle a été engagée dès septembre avec la reprise active de la gouvernance, suivie d'un changement de présidence désormais assuré par Sylvie FRIOCOURT, PDG de KFB Solidaire. Aujourd'hui, les bases sont sécurisées et notre « roadmap » est clairement amorcé. Notre feuille de route repose sur la continuité de l'activité, sur le redressement financier, sur l'augmentation des volumes collectés déjà engagés avec la reprise de la collecte de la Dracénie. La reprise intégrale des gisements par KFB Solidaire permet de sécuriser les débouchés, éviter les impayés et garantir un prix d'achat plus favorable, 20 centimes à date contre 7 centimes sur le marché, et des paiements à réception des camions pour restaurer la trésorerie. Face à ces constats, la diversification n'est plus une option, mais un levier stratégique pour Montagn'Habits. Elle permet de réduire la dépendance à un seul marché, de mieux répartir les risques, de sécuriser l'impact social sur le long terme et de valoriser les compétences existantes, logistiques, organisationnelles et ancrage territorial. L'objectif n'est pas d'abandonner la mission historique, mais bien de la sécuriser dans le temps. C'est pour cela que notre premier axe de diversification s'articule autour d'un développement d'une nouvelle activité.

Welleat illustre très concrètement cette stratégie. Il s'agit d'une solution technologique combinant intelligence artificielle et objets connectés dédiés à la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective. Welleat, ce sont des caméras avec IA embarquées capables d'analyser précisément ce qui a été jeté au gramme près, pour ensuite retravailler toute la chaîne de valeur, production, commandes, ressources utilisées et améliorer les recettes qui n'ont pas fonctionné. Les résultats observés dans les collectivités où le dispositif est installé sont très concrets : 50 % de réduction du gaspillage alimentaire après trois mois, 18 % de gains nutritionnels, 14 % d'économies sur le coût de production des plats et un retour sur l'investissement d'environ 5 euros pour 1 euro investi. Ce dispositif peut être déployé dans les établissements scolaires, dans les structures médico-sociales, les administrations publiques, ainsi que dans les restaurations d'entreprises. Ce type de projet s'inscrit pleinement dans les priorités publiques actuelles : transition écologique, sobriété des ressources et optimisation de la dépense publique. Aujourd'hui, l'enjeu est clair. Pérenniser l'impact social et environnemental de Montagn'Habits ne passe pas par le statu quo, mais par la capacité à faire évoluer les modèles. Notre objectif est de structurer un modèle économique viable, garant d'emploi durable et capable de s'adapter aux évolutions de la société. C'est cette vision que nous souhaitons partager avec vous aujourd'hui.

Pour conclure, je souhaite adresser nos remerciements les plus sincères à l'ensemble des acteurs publics qui ont accompagné Montagn'Habits dans cette période particulièrement difficile. Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Jérôme VIAUD, président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, ainsi que Monsieur David LISNARD, président de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, pour leur soutien financier déterminant, matérialisé par l'octroi d'une aide exceptionnelle à Montagn'Habits, mais également pour la confiance et le soutien moral qu'ils ont apporté à l'association dans cette période difficile. Je souhaite également remercier Monsieur Jean LEONETTI, président de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis pour la mise à disposition de surfaces de stockage, indispensables à notre activité, ainsi que pour les investissements réalisés dans l'acquisition de conteneurs, permettant d'alléger les charges supportées par Montagn'Habits. Mes remerciements s'adressent aussi à Monsieur Charles Ange GINESY, président de la Communauté de communes Alpes d'Azur et président du Département, pour son aide précieuse en matière d'emploi aidé, ainsi que pour le temps consacré et le soutien constant apporté à l'association lors de ces phases de tensions financières. Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des équipes techniques mobilisées tout au long de cette période compliquée. Votre disponibilité, votre expertise et votre engagement ont été clés pour accompagner Montagn'Habits. Ces différents soutiens ont été essentiels pour Montagn'Habits afin de traverser cette phase de fragilité, mais aussi d'engager une nouvelle trajectoire. Nous formulons le vœu que ce soutien des collectivités locales puisse se

poursuivre dans la durée afin de continuer à développer ensemble une association utile au territoire, créatrice d'emplois durables et pleinement engagée au service de l'intérêt général. J'ai également le plaisir de vous inviter à un moment de convivialité et de partage au siège social de Montagn'Habits, le vendredi 13 février 2026 à 16 heures, qui sera l'occasion de partager plus en détail nos perspectives pour 2026. Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition.


**M. le Président, Jérôme VIAUD :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ?

Mesdames, Messieurs, merci pour cette séance qui a été, comme convenu, tenue en une heure. Nous vous souhaitons à toutes et tous une belle année 2026. Merci beaucoup.

La séance est levée à 17 heures 05.

  
Le Président

 ✓  
Jérôme VIAUD

  
Le Secrétaire de séance

  
Christophe FIORENTINO

